



## COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

### DÉCISION n° 2022 - 542

#### 3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

#### **OBJET : CONVENTION de mise à disposition de l'auditorium de la bibliothèque municipale à l'association laïque Le Prado**

#### **Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** les articles L 2122-22 et L 2144-3 du code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire d'une salle municipale nommée l'Auditorium à l'intérieur de la bibliothèque municipale - 2 allée Clemenceau, dédiée à des conférences, débats, lectures... et dans laquelle les associations peuvent partager leur expertise culturelle ou artistique.

#### **DECIDE**

##### **Article 1**

De mettre à la disposition l'auditorium dans les conditions définies par la convention, au service prévention (Passerel) de l'association laïque Le Prado, dont le siège social est situé 1 avenue du général Leclerc à La Teste de Buch (33260). L'association s'engage à utiliser les locaux mis à disposition à usage exclusif pour la formation de son personnel à « Agir pour le livre et la culture contre l'exclusion »

##### **Article 2**

La convention est conclue pour les périodes suivantes :

- jeudi 17 novembre 2022 de 9h à 17h ; vendredi 16 décembre 2022 de 9h à 17h ;  
jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h

##### **Article 3**

Cette occupation est consentie gratuitement. La Ville de La Teste de Buch prend à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

##### **Article 4**

Les locaux sont assurés par la Ville en qualité de propriétaire et par l'association en qualité de locataire. Avant l'installation dans les lieux, l'association fournira une attestation de son assureur certifiant que sa responsabilité civile est couverte pour l'activité qu'elle organise dans les locaux.

##### **Article 5**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à La Teste de Buch, le 25 octobre 2022

**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch  
Conseiller Départemental de la Gironde  
Pour le MAIRE  
et par délégation  
1er Adjoint  
Gérard SAGNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221025-DEC2022\_542-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Ref. 201503 Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

